

ARRETÉ MUNICIPAL n°300/2025

**PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UNE GRUE MOBILE
MODIFICATION ARRETE N°259/2026
147 RUE SADI CARNOT**

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L2111-1 à L2111-3, L3111-1, R2125-2, L2125-1 qui prévoient que l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu la délibération municipale 8-5 du 16 avril 2024 fixant la tarification d'occupation du domaine public

Vu l'arrêté n°288/2026 du 29 avril 2026 portant délégation de pouvoir à M. ANDRE,

Considérant qu'une erreur d'adressage s'est glissée dans l'arrêté initial N°259/2026 du 21 avril 2026, la rue de la Filature ayant été mentionnée en lieu et place du 147 rue Sadi Carnot, dans le cadre des travaux réalisés par la société BOISSIMMO

Considérant qu'il convient de cette erreur matérielle pour l'occupation du domaine public

ARRETONS

Article 1 : Dans l'arrêté N°259 du 21 avril 2026, la mention rue de la filature est remplacée par 147 rue Sadi Carnot.

La période d'intervention est fixée du 20 mai au 09 juin 2026 inclus.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa modification.

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 371 Saint-André CEDEX

+33 (0) 3 20 63 07 50 www.zillesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée : Mairie de Saint-André, Maire

Article 4 : La présente décision ne deviendra exécutoire que lorsque les formalités de notification auront été effectuées auprès de Monsieur Le Préfet du Département du Nord. Elle sera transcrite sur le registre des actes administratifs.

Article 5 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE**
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André Lez Lille,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la société SAS BOISSIMMO –Hameau des Auvillers – 59480 ILLIES

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le **13 MAI 2026**



Pour le Maire, par délégation
Emeric ANDRE

Adjoint au Maire,

chargé de l'Accessibilité et de la Voirie

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE,
Compte tenu de la publication le **13 MAI 2026**